



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
25 juin 2019

Vigilance météorologique orange pour canicule sur le département de la Haute-Garonne (alerte canicule)

Au vu des conditions météorologiques, le département de la Haute-Garonne est placé en vigilance orange canicule (alerte canicule) à compter de 16h00 aujourd'hui, mardi 25 juin 2019.

Description et période de l'événement :

Cet après-midi, les températures sont en hausse et commencent à se rapprocher des seuils d'une vigilance. On relève ainsi 32.1 à Toulouse.

Demain mercredi, l'air se réchauffera sensiblement partout, induisant une hausse de la température tant nocturne que diurne. Les minimales varient alors entre 19 et 23°C et les maximales entre 36 et 39°C. Cette chaleur intense se poursuit jeudi avec des températures minimales de 20 à 25°C et des maximales de 36 à 41°C voire localement plus.

Contacts Presse

Élise LAFON
☎ 06.81.10.18.78
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

Gaëtan DELAGNES
☎ 07.77.94.26.07
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Actions entreprises par la Préfecture :

Conformément aux dispositions du [plan départemental canicule](#), le préfet de la Haute-Garonne a informé l'ensemble des services, opérateurs, mairies du département et leur a demandé de diffuser les conseils de comportements dans leurs secteurs de compétences et de renforcer la prise en compte des personnes vulnérables :

- prise de contact des mairies avec les personnes vulnérables ;
- mise en place de maraudes par les associations de protection civile ;
- mobilisation de locaux rafraîchis – climatisés dans les établissements de santé médico-sociaux ;
- diffusion des conseils de comportements par les employeurs.

Le comité départemental canicule se réunira le mercredi 26 juin 2019. Il a pour mission :

- d'évaluer et mettre à jour le plan départemental canicule conformément au plan national canicule, en associant l'ensemble des acteurs
- concernés et d'organiser, le cas échéant, des exercices pour en tester l'efficacité ;
- en cas de mise en œuvre d'un niveau d'alerte du plan départemental canicule, d'analyser la situation et mettre en œuvre les mesures adaptées ;
- de réaliser en fin de saison un bilan de l'efficacité des mesures prises pendant l'été.

Le préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter les consignes de sécurité.

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

Le numéro de la plateforme téléphonique d'information « canicule » est le :
0800 06 66 66 (9h à 19h)

Pour tout renseignement complémentaire
<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/canicule>

Rappel aux usagers concernant la canicule :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1.5L d'eau par jour et mangez normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- Consultez régulièrement le site de Météo France pour vous informer.

En amont des fortes chaleurs, les personnes fragiles peuvent par ailleurs, en lien avec leur entourage :

- Prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur : brumisateuse, ventilateur... ;
- Faire une liste des lieux climatisés (ou frais) où se rafraîchir près de chez elles: grande surface, commerce, cinéma, musée... ;
- Ne pas hésiter à demander conseil à leur médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Retrouvez toutes les recommandations sanitaires :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>
<https://www.ars.sante.fr>
[invs.santepubliquefrance.fr//](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/canicule-et-fortes-chaleurs-protégez-vous)
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/canicule-et-fortes-chaleurs-protégez-vous>